

"La décision sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie ne répond pas à plusieurs questions essentielles" dans Bulletin Quotidien Europe (4 janvier 2005)

Légende: Le 4 janvier 2005, Ferdinando Riccardi, rédacteur en chef de l'Agence Europe à Bruxelles, pointe les zones d'ombre qui, à ses yeux, entourent la décision d'ouvrir avec la Turquie des négociations d'adhésion à l'Union européenne.

Source: Bulletin Quotidien Europe. 04.01.2005, n° 8858. Bruxelles: Agence Europe.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL:

[http://www.cvce.eu/obj/"la_decision_sur_l_ouverture_des_negociations_d_adhesion_avec_la_turquie_ne_repond_pas_a_plusieurs_questions_essentiellees"_dans_bulletin_quotidien_europe_4_janvier_2005-fr-b670c90a-b52f-44b2-abb8-6c771bd50dec.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 18/09/2012

La décision sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie ne répond pas à plusieurs questions essentielles

Ambiguïtés. La décision sur l'ouverture des négociations avec la Turquie est partiellement ambiguë et n'est totalement satisfaisante pour personne. C'est l'opinion que j'ai exprimée dans mon évaluation rapide des résultats du dernier Sommet (voir cette rubrique du 21 décembre). L'UE craignait tellement l'accusation de constituer un "club chrétien", qu'elle a accepté de fixer la date d'ouverture des négociations sans que les autorités turques aient reconnu l'un des Etats membres et qu'elles se soient engagées à mettre fin sans délai à l'occupation militaire d'une partie de cet Etat. De l'autre côté, M. Erdogan a accepté, contre son gré, l'hypothèse de clauses de sauvegarde permanentes dans trois domaines essentiels tels que la libre circulation des personnes, la politique structurelle (donc, les aides régionales) et l'agriculture. Mais les ambiguïtés sont plus nombreuses. Le texte du Conseil européen dit que si un pays candidat n'est pas en mesure d'assumer intégralement toutes les obligations liées à la qualité de membre de l'UE, *"il convient de veiller à ce que l'Etat candidat concerné soit pleinement ancré dans les structures européennes par le lien le plus fort possible."* C'est l'idée du "partenariat privilégié", qui, rejeté par la porte en tant que formule alternative, rentre ainsi par la fenêtre. Et la procédure prévoyant l'unanimité des Etats membres pour tout progrès des négociations (il faut une décision explicite non seulement pour la clôture mais aussi pour l'ouverture de chaque chapitre) revient à attribuer à Chypre, comme aux autres Etats membres, la faculté de bloquer les travaux à tout moment.

Sur un plan apparemment plus technique, que dire de la disposition spécifiant que les négociations avec la Turquie *"ne sauraient être conclues qu'après l'établissement du cadre financier pour la période débutant en 2014"*? De toute évidence, cette clause est liée aux calculs des services de la Commission qui situent à des chiffres pharamineux le coût de l'application à la Turquie des règles actuelles concernant la politique agricole et le fonctionnement des Fonds structurels. Un certain nombre d'Etats membres et certains courants du Parlement européen minimisent ce problème en affirmant que de toute manière aussi bien la PAC que la politique structurelle seront en 2014 profondément différentes de ce qu'ils sont à présent. Sous-entendu: elles coûteront beaucoup moins. Ce qui signifie qu'il ne resterait plus grand-chose ni de la PAC ni de la politique de cohésion, ces deux piliers qui, ensemble avec la PESC, la PESD et le projet d'espace commun de liberté, sécurité et justice, font de l'UE autre chose qu'une simple zone de libre-échange. Faut-il en déduire que le prix à payer pour l'adhésion turque serait l'abandon des ambitions actuelles de l'Union? C'est le point d'interrogation essentiel, et on sait que les réponses ne sont pas uniformes: pour les uns, l'UE avec la Turquie ne pourra jamais atteindre le degré d'intégration susceptible d'en faire un acteur autonome sur la scène mondiale, pour d'autres, l'adhésion turque contribuerait à cet objectif.

Ceux qui se félicitent. Au-delà des félicitations de circonstance, trop prévisibles pour être significatives (Conseil de l'Europe, Banque mondiale, etc.), la décision d'ouvrir les négociations a été accueillie avec enthousiasme par deux entités: une majorité écrasante du peuple turc et les autorités américaines. Ces dernières fondent leur évaluation sur la stratégie mondiale de leur pays et sur les intérêts nationaux; quoi de plus normal? Mais les intérêts des Etats-Unis et de l'Europe ne coïncident pas toujours. L'appui de Washington ne constitue donc pas un élément déterminant du point de vue de l'intérêt européen. Quant à l'enthousiasme populaire en Turquie, qui s'est exprimé par des explosions spectaculaires de joie et des manifestations de rue, il confirme à quel point l'entrée dans l'UE est considérée comme un élément positif pour l'avenir. C'est une réaction spontanée qui ignore certaines des répercussions de l'adhésion et ne tient pas compte de toutes les obligations qui en résultent. Certaines parties de la population - les Kurdes surtout - en attendent des avantages directs pour leur situation spécifique (ce qui d'ailleurs préoccupe d'autres acteurs de la réalité du pays). La liesse populaire répond à des raisons et aspirations parfois contradictoires.

Quant aux réactions des groupes politiques du Parlement européen, elles doivent être évaluées avec prudence, en tenant compte de la résolution que ce Parlement avait votée à une large majorité quelques jours auparavant (dont le texte intégral a été reproduit dans le N° 2389 de notre série EUROPE/Documents, annexé à notre bulletin du 18 décembre). Par cette résolution, le PE a posé de nombreuses conditions à l'adhésion turque, dont certaines ne sont pas du goût des autorités d'Ankara, c'est le minimum que l'on puisse dire.

On le voit, la décision du Conseil laisse ouvertes beaucoup de questions essentielles; tout est encore possible. Je ne crois pas à un scénario unique prédéterminé. Je m'en expliquerai demain.

(Ferdinando Riccardi)